



**Comité interministériel pour la coopération au développement (CID)
Procès-verbal de la réunion du 30 mars 2018**

Base légale:

- Loi du 9 mai 2012 modifiant la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement et l'action humanitaire
- Règlement grand-ducal du 7 août 2012 fixant la composition et le fonctionnement du Comité interministériel pour la coopération au développement

Listes de présence:

Délégués

Manuel TONNAR	Président, Direction de la Coopération, MAEE	<input checked="" type="checkbox"/>
Alain BECKER	Intérieur	Excusé
Daniel DA CRUZ	Ministère de l'Economie	<input checked="" type="checkbox"/>
Cherryl DENTZER	Développement durable et Infrastructures (suppl.)	Excusée
Dominique FABER	Famille	
Georges GEHL	Développement durable et Infrastructures	Excusé
Tom HANSEN	Justice	
Georges HEINEN	Finances	<input checked="" type="checkbox"/>
Patrick HEMMER	Etat	<input checked="" type="checkbox"/>
Christine HERZEELE	Agriculture	Excusée
Marguy KOHNEN	Développement durable et Infrastructures	Excusée
Karin MANDERSCHIED	Ministère de la Sécurité sociale (suppl.)	Excusée
Eva MARKUSDOTTIR	Égalité des Chances (suppl.)	
Noémie MAROCHI FEYDER	Santé	Excusée
Miguel MARQUES	Ministère des Finances (suppl.)	Excusé
Karin MODERT	Éducation Nationale	
Jean OLINGER	Inspection générale des Finances	<input checked="" type="checkbox"/>
Georges PAULUS	Éducation nationale (suppl.)	
Sylvie PROMMENSCHENKEL	Direction de l'Immigration (suppl.)	
Dina RAMCILOVIC	Justice	
Isabelle SCHROEDER	Égalité des Chances	

Pascale SPELTZ	Inspection générale de la Sécurité sociale	
Manon UNSEN	Direction de l'Immigration	<input checked="" type="checkbox"/>
Patricia VILAR	Intérieur (suppl.)	<input checked="" type="checkbox"/>
Nadine WELTER	Travail	
Marc WEYRICH	Logement	
Barbara ZECHES	Culture	<input checked="" type="checkbox"/>

Autres participants

Charlotte HELMINGER	Responsable « Sahel », MAEE/DCD
Nicolas PIERRE	Responsable « Efficacité du développement », MAEE/DCD

Contenu

1) Approbation de l'ordre du jour.....	3
2) Approbation du procès-verbal de la réunion du 2 février 2018.....	3
3) Plan de travail du CID en 2018.....	3
4) Business Partnership Facility	4
5) Les actions du Luxembourg au Sahel.....	5
6) Divers	7
a. Approbation du « draft country profile » de l'OCDE	7
b. Date de l'atelier sur la stratégie générale de la Coopération luxembourgeoise	7

En guise d'introduction, le président et les membres du Comité ont souhaité la bienvenue à M. Daniel da Cruz, Directeur de la direction générale du commerce extérieur et des investissements du Ministère de l'Economie. M. da Cruz siègera au Comité en tant que nouveau représentant du Ministère de l'Economie.

Afin de redynamiser le taux de présence aux réunions du Comité interministériel pour la Coopération au développement (CID), le président indique qu'il conviendra notamment de revoir les modalités de participation au Comité, y compris à travers l'actualisation de la liste des membres effectifs et de leurs suppléants. Il conviendra également d'apprécier dans quelle mesure d'autres entités et départements ministériels pourraient à l'avenir être associés aux réunions du CID.

1) Approbation de l'ordre du jour

Le président présente l'ordre du jour de la réunion que les délégués présents approuvent sans amendements.

2) Approbation du procès-verbal de la réunion du 2 février 2018

Le comité approuve le procès-verbal de la réunion du 2 février 2018.

3) Plan de travail du CID en 2018

Sur base des échanges menés lors de la réunion du comité du 2 février, le président présente une proposition de thèmes qui pourront constituer la trame du plan de travail du CID en 2018. Le président informe les membres présents qu'aucune suggestion écrite n'a été enregistrée de la part des membres du comité.

La proposition de plan de travail pour 2018 qui comporte d'une part des « thématiques générales » et d'autre part des sujets relatifs à la « cohérence des politiques » se présente comme suit :

- *Thématiques générales*
 - Engagement du Luxembourg au Sahel
 - Volet international du plan national de développement durable (PNDD)
 - Stratégie générale de coopération au développement et d'action humanitaire
 - Présentation des outils de « blended finance »

- *Cohérence des politiques*
 - Rapport de l'OCDE sur les mécanismes institutionnels pour renforcer la cohérence des politiques dans le cadre de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD)
 - Fiches d'impact « Nohaltegkeetscheck »
 - Campagne de sensibilisation « Rethink your clothes » (Caritas / Fairtrade)
 - Session spéciale « Cohérence des politiques » dédiée au Cercle de Coopération des organisations non-gouvernementales de développement du Luxembourg.

Tenant compte du mandat dévolu au CID et sur base des discussions menées lors de sa réunion du 2 février, le président rappelle que le CID se concentrera sur le volet international de la mise en œuvre et du suivi du plan national de développement durable (PNDD), en particulier les points en lien direct avec la coopération au développement et de l'action humanitaire. Concernant l'élaboration de la nouvelle stratégie générale de coopération au développement, le président informe les délégués que l'ébauche de ladite stratégie leur sera présentée, pour appréciation, lors de la prochaine réunion du CID, le 1^{er} juin 2018.

Le délégué du ministère des Finances confirme qu'il fera au cours d'une des prochaines réunions du CID une présentation sur les *financements mixtes (blended finance)*. Ceux-ci associent de manière stratégique des financements issus de sources tant publiques, privées et philanthropiques et constituent un instrument relativement novateur qui pourra contribuer à combler le déficit de financement en vue de l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD). Il souligne que ces montages doivent aussi être considérés en lien avec les approches de développement multi-partenariales (ODD 17), dont le recours aux partenariats public-privé.

Pour le volet « cohérence des politiques », il est rappelé qu'un expert de l'OCDE sera invité au comité pour faire une présentation sur le fonctionnement et les modalités liés aux mécanismes institutionnels pouvant renforcer la cohérence des politiques dans la cadre de la mise en œuvre des ODD. Concernant les fiches d'impact de durabilité (Nohaltegkeetscheck), il est rappelé que le contrôle et l'assurance qualité se concentreraient sur les volets de politique publique en lien avec la coopération au développement. Il a par ailleurs été demandé si les fiches d'impact s'appliqueraient également aux projet et programmes des organisations non-gouvernementales luxembourgeoises.

A la suite des échanges, les membres du comité adoptent le plan de travail qui guidera les travaux du CID en 2018.

4) Business Partnership Facility

A la suite du succès des deux premières éditions de la Business Partnership Facility (BPF) en 2016 et 2017, le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Romain Schneider, a lancé le 1^{er} mars 2018 le troisième appel à projets de la BPF. Cette dernière est une facilité de financement visant à encourager les acteurs du secteur privé luxembourgeois et de l'Union européenne (UE) à s'associer avec des partenaires dans les pays du Sud pour mettre en place des projets commerciaux durables. Dotée d'un fonds de roulement annuel d'un million d'euros, la BPF vise à cofinancer des initiatives du secteur privé qui contribuent au développement et à la création d'emplois dans les pays du Sud, y compris le transfert de technologies. Conformément à la réglementation de l'U.E. concernant l'octroi d'aides dites « de minimis », le cofinancement par entreprise sélectionnée ne peut dépasser le montant de 200.000 euros sur trois ans en couvrant jusqu'à 50%

du montant total par projet. La liste des secteurs éligibles à un co-financement, comprenant les technologies de l'information et de la communication, le *biohealth*, la *fintech* et l'éco-innovation a été élargie en 2018 à deux nouveaux secteurs que sont l'économie circulaire et la logistique. Les projets proposés doivent être mis en œuvre dans des pays en développement éligibles à l'aide publique au développement, tels que définis par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), avec une préférence accordée aux pays où la Coopération luxembourgeoise est présente.

Sur demande du délégué de l'inspection générale des finances, le président précise que la base légale de la BPF est ancrée dans les articles 1 et 4 de la loi sur la coopération au développement; les fonds mobilisés étant logés dans le Fonds de la Coopération au développement (FCD) du Luxembourg.

A la suite d'une question du délégué du ministère des Finances, le président informe les membres du comité qu'il est prévu de mener une revue du fonctionnement et des principaux résultats atteints par les projets co-financés dans le cadre de la BPF, en 2019. La cérémonie de lancement du 3^{ème} appel à projets avait notamment donné lieu à des témoignages d'entreprises quant aux résultats engrangés et des leçons apprises à ce stade. Il est par ailleurs rappelé que le rapport annuel de la Coopération luxembourgeoise comprend une section dédiée aux activités menées dans le cadre de la BPF. Rappelant qu'un des objectifs prioritaires de la BPF est de permettre aux entreprises d'avoir accès à des nouveaux marchés, le délégué du Ministère d'Etat suggère d'étudier entre autres dans le cadre de la revue annoncée de la BPF, si et dans quelle mesure les entreprises retenues ont pu étendre leurs activités au-delà du pays initialement ciblé par leur projet respectif.

5) Les actions du Luxembourg au Sahel

Mme Charlotte Helminger, en charge du Sahel au sein du MAEE/Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire, présente le contexte et le spectre d'intervention du Luxembourg dans les pays du Sahel concernant les volets de la coopération au développement, de la diplomatie, de la sécurité et de la défense ainsi qu'en matière d'environnement et de changement climatique (cf. présentation en annexe).

A la suite de la présentation, les points suivants ont été discutés par les membres du comité :

- A la question du délégué du ministère des Finances concernant l'impact atteint à travers les programmes et projets du Luxembourg dans les pays du Sahel, le président indique que des revues et évaluations indépendantes sont systématiquement conduites pour les actions menées, et ceci tant par le MAEE que par l'agence d'exécution LuxDev, conformément aux engagements de redevabilité du Luxembourg envers la chambre des députés et des gouvernements des pays partenaires. A l'image de l'évaluation sur les appuis en

renforcement de capacités en Afrique de l'Ouest, le président rappelle par ailleurs que la Coopération luxembourgeoise a renforcé la conduite d'évaluations thématiques.

- Concernant la question du délégué du ministère de l'Economie quant au ciblage opéré par la Coopération luxembourgeoise en matière de formation professionnelle et technique et de protection sociale, il est rappelé que les jeunes, dont en particulier les jeunes filles, constituent les bénéficiaires prioritaires des actions luxembourgeoises en Afrique de l'Ouest.
- En réponse à la question du délégué de l'Inspection générale des Finances, quant aux initiatives menées par la Coopération luxembourgeoise en appui à la maîtrise de la croissance démographique en Afrique de l'Ouest, le président indique que ce sujet reste très sensible selon les pays et contextes culturels. Il convient toutefois de noter les évolutions positives en la matière, comme en témoigne l'adoption, en janvier 2017, par la Commission de l'Union africaine (UA) de la première feuille de route de l'UA sur le thème : « Tirer pleinement profit du dividende démographique en investissant dans la jeunesse ». La feuille de route de l'UA, à l'instar du Sénégal, a déjà été traduite en plan d'action national par certains pays d'Afrique de l'Ouest. Concernant les contributions du Luxembourg, le président souligne que celles-ci interviennent tant sur le plan bi- que multilatéral. Ainsi, les PICs mis en œuvre en Afrique de l'Ouest ciblent spécifiquement la santé de la mère et de l'enfant. En complément de ses interventions bilatérales, le Luxembourg finance également des programmes spécifiques de l'UNFPA qui promeuvent les droits des femmes en matière de sexualité et de reproduction. Ces interventions sont renforcées par les appuis de la Coopération luxembourgeoise en matière d'égalité des sexes, à l'image du soutien à la campagne internationale « *She decides* » et des actions menées en matière d'accès à l'éducation et à la formation professionnelle, qui ciblent de manière prioritaire les femmes et les jeunes filles.
- La déléguée du Ministère de la Culture met en avant le rôle de levier et de complémentarité que les échanges culturels entre le Luxembourg et les pays du Sud peuvent remplir en tant que vecteur de la politique étrangère luxembourgeoise. Elle informe les membres du comité que le trio de jazz luxembourgeois « Reis, Demuth et Wiltgen » se produira successivement au Cabo Verde et au Sénégal, au cours de la deuxième quinzaine du mois d'avril.
- Le délégué du Ministère d'Etat souligne que la région du Sahel constitue une zone prioritaire pour la politique étrangère luxembourgeoise. Il rappelle à cet égard que le contexte sécuritaire et migratoire prévalant dans les pays sahéliens a contribué à accélérer la diversification des actions luxembourgeoises dans la sous-région. Si ces dernières étaient à l'origine surtout animées par une logique de lutte contre la pauvreté, matérialisée à travers les activités d'ONGs et de la coopération au développement, elles ont évolué au fil du temps pour répondre aux développements dans la sous-région, en intégrant des considérations sécuritaires, économiques et politico-diplomatiques. Pour tenir compte de

ces évolutions, il suggère qu'une participation d'un représentant de la direction de la défense du MAEE lors de l'échange sur les actions luxembourgeoises au Sahel aurait le mérite d'apporter un éclairage permettant aux membres du CID de mieux cerner ce volet d'action luxembourgeois dans la région du Sahel, aussi dans une optique de cohérence des politiques.

- L'instabilité croissante dans la région du Sahel a eu un impact sur les modalités de mise en œuvre des projets et programmes de la Coopération luxembourgeoise. Ainsi, à côté de la revue des zones d'intervention géographiques dans les pays concernés, le président précise que la planification et le contexte de mise en œuvre et de suivi des actions luxembourgeoises nécessitent désormais plus de temps d'analyse et de réflexion. Pour tenir compte des risques sécuritaires, des efforts supplémentaires sont désormais consacrés à la sensibilisation des agents et formations en matière de sécurité, aux considérations logistiques ainsi qu'à la concertation et à l'échange d'information avec les autres partenaires présents dans la sous-région.

6) Divers

a. Approbation du « draft country profile » de l'OCDE

Le président remercie les membres du comité de leurs contributions dans le cadre de la revue du « draft country profile » du Luxembourg, préparé par l'OCDE. Le délégué du ministère des Finances demande à ce que son ministère, au vu de son rôle et des activités menées, soit mentionné dans la section relative au financement des actions en faveur du climat. Sous réserve de la prise en compte de cette observation, les membres du comité valident le « draft country profile ».

b. Date de l'atelier sur la stratégie générale de la Coopération luxembourgeoise

Le président informe les membres du Comité qu'un atelier de présentation de l'ébauche de la nouvelle stratégie générale de la Coopération luxembourgeoise se tiendra le 14 juin à Luxembourg. Les membres du comité recevront dans les semaines à venir une invitation formelle pour prendre part à cet atelier qui sera facilité par le *think tank* « *Overseas Development Institute* » (ODI), retenu par le MAEE pour accompagner et orienter l'élaboration de la nouvelle stratégie.

Le président revient brièvement sur le contexte et les modalités relatives à l'élaboration de la nouvelle stratégie générale, annoncée par le Ministre Romain Schneider dans sa dernière déclaration annuelle sur la politique de coopération au développement du Luxembourg. Dans ce contexte, le MAEE/Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire a lancé fin mars 2018 une consultation des principaux partenaires/acteurs de la Coopération au développement du Luxembourg. Ce processus qui sera clôturé par l'atelier du 14 juin, est précédé

en amont par un questionnaire d'enquête ainsi que par la conduite d'entretiens avec les ministères impliqués dans la mise en œuvre de l'aide au développement luxembourgeoise, de partenaires ciblés bi- et multilatéraux ainsi qu'avec les ONG et le secteur privé, tant au Luxembourg qu'à distance, entre le 16 et le 20 avril. Il est prévu que la nouvelle stratégie soit disponible courant juillet 2018.

Sur suggestion des délégués du ministre d'Etat et de l'inspection générale des Finances, il est retenu de faire un point sur les principaux enseignements découlant du processus d'élaboration de la nouvelle stratégie générale, lors de la réunion du CID du 1^{er} juin. Après la tenue de l'atelier du 14 juin, la version finale de la stratégie générale sera ensuite distribuée au CID lors de sa réunion du 13 juillet.

Pour mémoire, la prochaine réunion du CID se tiendra le vendredi, 1^{er} juin 2018 à 10h30

Document annexé au procès-verbal:

- Présentation : Synthèse de l'engagement du Luxembourg au Sahel



Comité interministériel pour la coopération au développement

L'engagement du Luxembourg au Sahel

Réunion du 30 mars 2018



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Direction de la coopération
au développement et
de l'action humanitaire



Introduction: Le Sahel

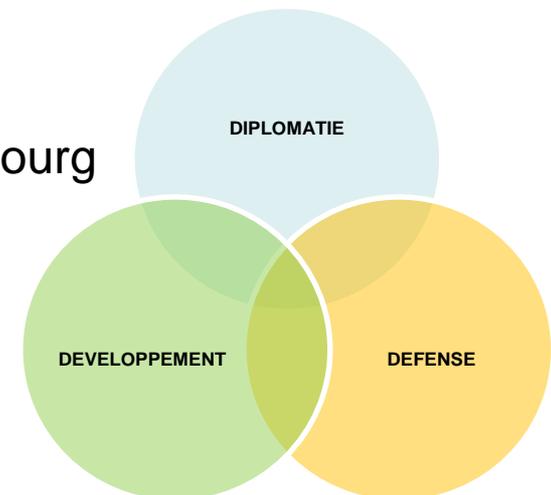
- Une aire géographique/climatique dont les définitions varient
- Focus sur les pays où le Luxembourg a une présence diplomatique sur le « terrain », via ses Ambassades (Sénégal, Burkina Faso) et bureaux (Mali, Niger)
- **Superficie en km² des quatre pays = plus de huit fois celle de l'Allemagne**
- Pays de la bande sahélienne parmi les plus pauvres au monde
- Pays « fragiles » confrontés à des crises et urgences multiples et récurrentes
- Très faible densité de population
- Diversité ethnique, linguistique et religieuse





L'engagement du Luxembourg

- Région prioritaire de la politique étrangère luxembourgeoise
- Engagement initialement basé sur les relations de coopération au développement (p.ex. Sénégal, 1987)
- Partenariats avec les pays du Sahel conçus sur le long terme et sur l'égalité
- Solidarité : Maintien de la présence LU pendant les crises politico-militaires
- Diversification des relations en cours :
 - Exemple phare de la **politique des « 3 D »** du Luxembourg
 - Important volet humanitaire
 - Implication accrue du secteur privé





Un engagement quantitatif et qualitatif avec des impacts concrets:

a) Coopération au développement et Assistance humanitaire

- Approche basée sur le développement durable (Agenda 2030)
- Priorité aux services sociaux de base (santé, formation, développement rural)
- Mais aussi volets innovants tels que les TIC (SES, emergency.lu) et promotion de partenariats public-privé (Business Partnership Facility)
- Approches et partenariats multi-acteurs (bi- et multilatéral, ONG, secteur privé, banques de développement multilatérales, coopération Sud-Sud et triangulaire)
- Stimulation de partenariats entre acteurs du Sud et luxembourgeois

b) Volet politique et Diplomatie

- Soutien au respect de l'Etat de droit et des droits de l'homme
- Renforcement de la coopération BENELUX
- Effet de levier sur les partenariats et alliances dans les foras multilatéraux et intergouvernementaux (p.ex. ONU, OIF, COP-Climat, etc.)



c) Volet Sécurité et Défense

- Contributions financières aux missions de stabilisation de la paix de l'ONU et à la force conjointe du G5 Sahel (avec focus sur le soutien médical)
- Déploiement d'officiers de police et militaires dans les missions de formation civile et militaire de l'UE (EUTM, EUCAP Sahel mali et Niger)... *et prochainement la MINUSMA*

d) Volet changement climatique

- Appuis directs aux pays partenaires via des programmes de mitigation et d'atténuation des changements climatiques par le MDDI (p.ex. Fonds Climat et Energie)
 - *Au total, investissements LU de près de 100 millions euros en 2017!*

Sur la base d'une approche de développement durable et inclusive:

Récente décision LU de rejoindre l'Alliance Sahel lancée en juillet 2017 par FR, DE et UE (soutenue entre-temps par BM, BAD, PNUD, UK, IT et ES)





Présence luxembourgeoise dans le Sahel:

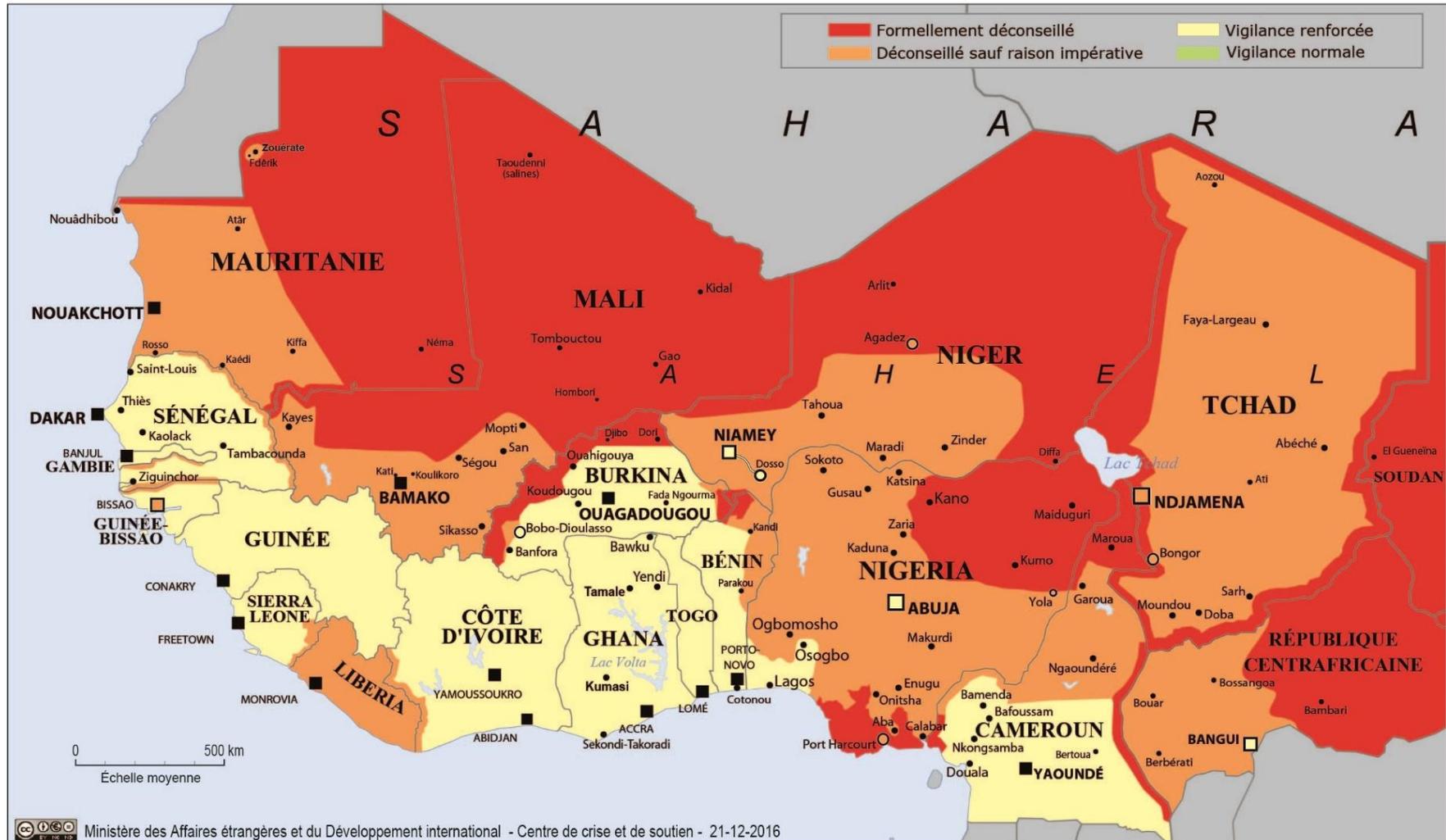
- Présence diplomatique LU dans les quatre pays partenaires sahéliens
 - Premier Ambassadeur LU avec résidence en Afrique a pris fonction en août 2017
- Présence des agences d'exécution (LuxDev et Proman) et de nombreuses ONG LU
- Plus de 180 personnes travaillant sous mandat du gouvernement LU, dont environ 60 ressortissants luxembourgeois
- **Acquisition de savoir-faire et d'expérience ; LU reconnu en tant qu'acteur respecté sur le terrain, capable d'intervenir dans des situations complexes**

Sûreté et Sécurité

- Situations de crise se multiplient et « professionnalisation » des actes terroristes
- Mise en place d'une culture sécuritaire LU pour tenir compte des risques accrus
- Participation LU aux instances de coordination de sécurité sur le terrain (UE, bilatéral)



CONSEILS AUX VOYAGEURS au 21 décembre 2016





Leçons apprises et perspectives

- Renforcement du dialogue politique
 - La coopération au dév. en tant que levier sur les plans politique/commercial
- Poursuite de la diversification et de l'approfondissement des relations selon une logique « gagnant-gagnant »
- Concentration sur un nombre restreint de pays et de secteurs d'intervention tenant compte des avantages comparatifs du Luxembourg
- Renforcement de la coordination et d'une approche régionale LU, selon une logique multi-partenariale

« Il n'y a pas de sécurité sans développement, ni de développement sans sécurité »

Kofi Annan